

L'autogestion industrielle en Algérie

Damien HELIE

1 – L'importance idéologique et politique de l'autogestion

Pendant toute la période de lutte qui aboutit à l'indépendance de l'Algérie, les dirigeants politiques algériens mirent l'accent sur les valeurs qui fondent en théorie le rejet de la domination étrangère : « solidarité de la communauté nationale, droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». L'idéologie nationaliste est en effet indispensable pour mobiliser les masses populaires dans le cadre d'une guerre de libération. Cependant, une fois l'indépendance obtenue, le nationalisme ne suffit plus en tant qu'idéologie, car de nouvelles tâches, beaucoup plus complexes que celles de la guerre, attendent les dirigeants qui veulent placer leur pays dans la voie du développement, le moderniser, lui permettre de rattraper les pays industriels avancés. L'idéologie nationaliste n'apporte pas de réponse à tous ces problèmes.

Il est alors tentant, pour les responsables politiques des pays sous-développés nouvellement indépendants, de se réclamer du socialisme. D'autant plus que ce mot peut recouvrir des réalités très diverses. Le socialisme algérien est susceptible de plusieurs interprétations. De fait, il est un mélange d'éléments disparates et peut-être inconciliables les uns avec les autres. De plus, différents

groupes politiques s'en font des représentations dissemblables. On pourrait peut-être le définir comme le résultat d'une tension entre deux pôles extrêmes, si l'on considère que ce résultat varie dans le temps et selon les groupes sociaux qui détiennent une partie du pouvoir politique.

Le premier pôle est la conception marxiste du socialisme, qui est habituellement qualifiée de « scientifique ». L'influence de l'idéologie marxiste est assez forte et se remarque au vocabulaire employé dans la presse et les discours des dirigeants, aux idées proclamées et à un certain nombre de décisions effectivement appliquées (contrôle d'une partie notable des moyens de production par l'Etat, organisation d'un parti unique). Elle déborde largement le secteur des marxistes proprement dits, dont le nombre est très restreint. Le marxisme existe en Algérie à l'état diffus et non sous forme de doctrine cohérente, dans presque tous les secteurs de l'opinion. Sa diffusion s'explique principalement par l'exemple des succès économiques des pays socialistes, car ici le marxisme est avant tout considéré comme une technique de développement. C'est dans cette perspective que A. B. Ulam soutient que : « ... at the crucial point of transition from a pre-industrial society to a modern, at least partly industrialized state, Marxism becomes in a sense the natural ideology of that society and the most alluring solution to its problems. »

Le second pôle du socialisme algérien est le socialisme « spécifique », ce dernier terme voulant dire arabo-musulman. Cette tendance de pensée est également importante et possède de profondes racines. En effet, c'est en se proclamant arabes et musulmans que les Algériens ont réussi à se trouver un dénominateur commun positif, malgré les colonisateurs pour qui ils ne pouvaient se définir qu'en termes négatifs. Par réaction ils ont eu tendance à valoriser leur religion, leur histoire et leur société traditionnelle, et certains se laissent aller à dire que pour réaliser le socialisme il suffit d'appli-

quer l'Islam, de revenir aux sources de la religion. Le « socialisme spécifique » représente un effort de synthèse entre deux exigences contradictoires : adhésion aux valeurs du monde industriel d'une part, fidélité aux valeurs traditionnelles de l'autre. Jusqu'à présent, le socialisme algérien est beaucoup plus teinté de « spécifique » que de marxisme.

L'importance idéologique de l'autogestion tient au fait qu'elle a été la première réalisation concrète du socialisme algérien. Sans doute l'autogestion fut-elle instaurée, de façon très empirique, par le gouvernement qui se trouvait confronté au problème des « biens vacants » du secteur agricole et du secteur industriel, abandonnés par les propriétaires européens. Mais l'autogestion fut surtout considérée comme un moyen d'instaurer le socialisme.

Dans un premier temps, l'autogestion fut avant tout une tentative de sauvetage de l'économie algérienne : la législation de mars 1963 ne s'appliquait qu'aux biens abandonnés. Mais elle se transforma, en octobre 1963, en choix politique. En effet, à cette date, le gouvernement décida de compléter l'opération « biens vacants » par la liquidation totale de la propriété foncière coloniale et par un certain nombre de nationalisations dans l'industrie.

Il faut noter, dès à présent, qu'existe une contradiction entre l'autogestion réelle et l'autogestion en tant qu'idéologie. A ce niveau, elle est vue comme une voie qui mène au socialisme, une méthode de développement économique, comme une idée abstraite qui n'a pas besoin de s'incarner pour avoir une existence propre. L'autogestion est si bien devenue une valeur pure que le mot est un synonyme de « socialisme ». Il faut avouer que le gouvernement s'est préoccupé de l'autogestion-socialisme, mais beaucoup moins des entreprises autogérées elles-mêmes.

L'examen, d'une part des forces politiques qui soutiennent l'autogestion, d'autre part du système

d'idées de ses partisans et de son expression à travers la presse algérienne, permet d'apprécier la place que l'autogestion a tenue dans la vie politique algérienne après 1962.

Le partisan le plus convaincu est sans doute le syndicat unique U.G.T.A. (Union Générale des Travailleurs Algériens) dont la vocation est de représenter les travailleurs. Le second groupe qui soutient l'autogestion est constitué par la gauche du parti et de l'administration qui s'interpénètrent.

La Charte d'Alger, publiée en avril 1964 à l'issue du premier congrès du Parti unique, a consacré le système d'autogestion en ces termes :

« thèse 17 – L'autogestion exprime la volonté des couches laborieuses du pays d'émerger sur la scène politico-économique et à se constituer en force dirigeante. Sur le plan économique, l'autogestion a posé la nécessité de l'extension de la réforme agraire et des nationalisations, tant dans l'agriculture que dans l'industrie, la réorganisation du commerce extérieur et intérieur, ainsi que celle du système bancaire. Sur le plan politique, elle pose les rapports réciproques de l'Etat, du Parti, des syndicats et des masses dans une optique nouvelle qui implique le développement constant du caractère démocratique de toutes ces institutions dans leur relation avec les masses. »

L'autogestion, incarnation du « socialisme spécifique », est considérée par ses partisans comme l'œuvre de la spontanéité des masses algériennes. Le vocabulaire utilisé en indique la perspective :

– La « bourgeoisie » est l'ennemie de l'autogestion et du socialisme. On en parle d'ailleurs sans spécifier de qui, de quel groupe, il s'agit précisément.

– La « bureaucratie » est une menace pour l'autogestion. Elle est utilisée pour expliquer les difficultés.

– L'autogestion est considérée comme capable de faire disparaître « l'aliénation » des travailleurs en leur confiant la responsabilité de la gestion des entreprises.

Les concepts utilisés par les partisans de l'autogestion ont une fonction utile dans leur cadre de pensée mais ils renvoient plutôt à une mythologie qu'à la réalité.

La place accordée dans la presse aux articles concernant l'autogestion fournit un bon indice permettant de juger l'importance de l'autogestion au niveau idéologique. La masse d'articles concernant ces sujets, parus dans la presse algérienne pendant la période qui a suivi immédiatement l'indépendance, est considérable. « Révolution Africaine », considéré comme l'organe de la gauche algérienne, fournit un bon exemple : sur 45 numéros de l'année 1964 on ne compte pas moins de 70 articles consacrés au socialisme et à l'autogestion, dont 40 relatifs à l'autogestion en tant que telle.

Le mouvement du 19 juin 1965 (chute de Ben Bella) a violemment critiqué la politique générale du précédent gouvernement et particulièrement sa politique économique. Toutefois il n'a pas osé remettre en cause le socialisme et l'autogestion, options de base du défunt régime. A partir de février 1966 il a lancé une grande campagne de propagande favorable à l'autogestion. Sur le plan idéologique le changement de régime n'a donc pas marqué le début d'une orientation radicalement différente.

Le rôle de l'idéologie est de fournir les valeurs essentielles qui doivent fonder l'action politique. Ce sont ces valeurs qui sont utilisées pour obtenir le soutien populaire indispensable à l'exercice du pouvoir. Que l'idéologie puisse servir à masquer les contradictions sociales, personne ne l'ignore plus depuis Marx. L'Algérie, où l'on a vu, depuis l'indépendance, s'installer une bureaucratie socialement privilégiée au nom d'un socialisme officiellement égalitaire ne fait pas exception à la règle. L'idéologie renvoie donc à la politique et, à ce niveau, l'autogestion a eu pour fonction principale la mobilisation des masses populaires.

L'autogestion a été une arme entre les mains de l'équipe du pouvoir, qui a servi à discréditer les adver-

saires du régime. Le premier gouvernement issu de l'indépendance avait d'autant plus besoin de se montrer radical qu'il fut fortement contesté dès sa formation et jusqu'à sa chute, le 19 juin 1965.

L'autogestion a constitué un excellent terrain de propagande pour les partisans du régime. Nous prendrons comme exemple le Congrès de l'autogestion industrielle organisé par le Parti en mars 1964. Officiellement il s'agissait d'établir un premier bilan et de faire prendre des décisions aux ouvriers et responsables des entreprises pour remédier aux insuffisances du secteur autogéré de l'industrie. En fait, l'objectif était de faire approuver les décisions du Parti et la politique du gouvernement. Il s'agissait surtout d'obtenir le soutien politique des travailleurs de l'autogestion, mais en aucun cas de les faire participer à l'élaboration des décisions concernant les entreprises autogérées.

Pendant les années qui suivirent l'indépendance, l'autogestion eut une très grande importance politique, parce qu'elle constituait un des principaux mots d'ordre du gouvernement et qu'elle incarnait le socialisme, option fondamentale du régime.

2 – Description du secteur autogéré industriel

En 1962, l'économie algérienne était dans un état grave. La fuite de la grande majorité des européens, qui étaient les cadres du pays, et les sabotages systématiques des organisations ultras avaient désorganisé à peu près complètement la vie économique. Ce ne fut que peu à peu que l'anarchie se résorba et que la situation se normalisa. Mais, même après un certain retour à la normale, il n'en restait pas moins qu'une fraction – la plus riche et donc consommatrice de produits industriels – de la population avait disparu et qu'une reconversion au moins partielle de l'organisation économique s'imposait.

Après l'indépendance, le marché intérieur algérien des produits industriels s'était considérablement ame-

nuisé. Les conséquences néfastes du départ des européens ne pouvaient être contrecarrées que par une action de l'Etat. Mais, jusqu'à présent, les programmes d'équipement public, qui restent d'ailleurs incomplètement réalisés, n'ont pas permis une relance efficace de l'économie.

Le taux d'activité des différents secteurs industriels a baissé dans une proportion importante (de 10 à 75%). Même dans les secteurs de grande consommation comme le textile où de nouvelles unités sont en voie d'achèvement, les usines existantes ne trouvent pas dans le marché local actuel des débouchés suffisants. Outre le départ des européens, un autre facteur entre en jeu : c'est le niveau anormalement élevé des prix de revient dû à l'accroissement des salaires consécutif à l'indépendance.

Dans le même temps que le marché des produits industriels se réduisait, les approvisionnements en matières premières devenaient aléatoires. En effet, de ce point de vue, l'Algérie est tributaire de l'étranger et spécialement de la France, en raison des liens établis durant la colonisation et, avec l'indépendance, les différents circuits se sont trouvés désorganisés. En conséquence les délais nécessaires pour obtenir des fournitures se sont allongés parfois démesurément et les conditions financières sont devenues très dures.

Sur le plan financier, le système fut profondément désorganisé. En 1962, les dépôts bancaires diminuèrent de façon considérable (40%). En conséquence, le crédit devint cher et difficile à obtenir pour les entreprises autogérées dont le statut juridique venait à peine d'être défini et qui n'entraient pas dans les cadres tracés par la législation antérieure.

Sur le plan de la politique économique du gouvernement, malgré toutes les déclarations officielles relatives au socialisme, il n'y a pas eu de rupture avec le passé : l'Algérie est restée un pays dépendant, dépourvu d'industries de base et un pays capitaliste où les prix

des marchandises sont fixés sur un marché libre. La promulgation d'un véritable plan de développement impératif est encore à l'état de projet, le gouvernement se contentant de mettre sur pied un plan d'équipement annuel. En conséquence, les entreprises autogérées en principe socialiste ne sont pas placées dans un cadre de même nature. Elles souffrent de la concurrence des entreprises privées et elles entrent en contact avec des institutions (administrations, banques) qui sont, en raison de leur passé, habituées à traiter avec des entreprises privées et non avec ces nouvelles entités qui ne présentent généralement pas de garanties solides.

Au niveau du fonctionnement de l'administration, le départ des européens fut un élément perturbateur. La qualité du personnel de l'administration tant au niveau central que local en a été affectée. Les différents services furent désorganisés car les cadres compétents faisaient défaut. L'administration coloniale n'avait pas préparé les algériens à s'administrer eux-mêmes. Sans doute ces lacunes peuvent-elles être comblées dans un laps de temps assez court, car il s'agit d'un problème technique. Plus important peut-être est le fait que c'est la machine coloniale elle-même qui a été remise en route tant bien que mal après l'indépendance. Il est difficile de croire qu'elle est adaptée aux problèmes nouveaux qui se posent. Sous la colonisation, l'objectif de l'administration était le maintien de l'ordre, elle vise maintenant à promouvoir le développement économique.

L'administration algérienne actuelle est un instrument pesant et peu efficace où règnent le formalisme et l'irresponsabilité. Elle a hérité des défauts de l'administration française et en a secrété de nouveaux. Le développement considérable de ses effectifs n'a pas été accompagné d'une efficacité croissante. En effet, les décisions qui, autrefois, étaient prises par les fonctionnaires subalternes ou moyens, ont tendance à l'être maintenant au niveau le plus élevé du fait de l'intrusion de problèmes politiques dans le domaine administratif.

Seuls les hauts fonctionnaires dotés d'un pouvoir politique ont la possibilité de prendre des décisions qui engagent leur responsabilité. Dans ces conditions il serait paradoxal que les décisions soient prises rapidement. Cette mauvaise organisation administrative gêne considérablement les entreprises.

Les obstacles objectifs au fonctionnement normal des entreprises sont donc considérables et, quand une entreprise se trouve dans une situation critique, il n'est pas possible de démêler ce qui est dû au mode de gestion de l'entreprise de ce qui est dû à des facteurs économiques externes. Faute de posséder des éléments de comparaison valables on ne peut pas juger l'efficacité économique de l'autogestion industrielle. Il est donc vain de vouloir juger l'autogestion selon les critères purement économiques.

Importance du secteur autogéré.

Les sources statistiques concernant le secteur industriel autogéré sont rares et peu sûres. A ce jour aucun recensement complet des entreprises autogérées n'a été effectué. On ne dispose donc que de renseignements disparates. De plus la physionomie du secteur change assez rapidement car, de mois en mois, des entreprises jusque là privées passent sous le contrôle soit du secteur autogéré, soit du secteur des entreprises nationales.

Au point de vue de l'évolution de la taille du secteur autogéré, il faut signaler que la vague des mises en autogestion de ces entreprises industrielles a été pratiquement limitée à l'année 1963. Jusqu'à la fin de 1963, les entreprises vacantes ou dont l'activité n'était pas jugée suffisante, étaient confiées aux travailleurs dirigés par un comité de gestion élu par eux-mêmes. Après cette date, la politique officielle changea et il n'y eut plus de mises en autogestion : les entreprises étatisées devenaient sociétés nationales.

Dans leur ensemble, les usines algériennes, étant donné le faible niveau d'industrialisation sont de taille médiocre et ce caractère est encore plus accentué pour le secteur autogéré, qui a hérité d'un grand nombre d'entreprises marginales dont l'intérêt économique est loin d'être évident et qui, souvent, ont été maintenues ou remises en activité pour des raisons de politique sociale. Toutes les entreprises abandonnées n'ont d'ailleurs pas pu être remises en activité et 2 à 300 sont restées fermées.

Les petites entreprises sont nombreuses dans le secteur autogéré : 45% des entreprises sont des ateliers artisanaux. Le nombre d'entreprises moyennes est assez réduit : 45 dans l'Algérois, 22 dans l'Oranais, 12 dans le Constantinois employant plus de 20 ouvriers. Les grandes entreprises sont inexistantes ; moins de 5 entreprises emploient plus de 100 ouvriers.

Par rapport à l'ensemble de l'industrie algérienne, le secteur autogéré a une importance réduite. Si l'on excepte les travaux publics et le bâtiment, l'industrie algérienne emploie 60 000 ouvriers. Le secteur autogéré emploie donc 25% de la main d'œuvre industrielle.

Problèmes économiques

D'une façon générale, les cadres techniques et administratifs des entreprises autogérées sont partis en même temps que les patrons. Cette situation est encore compliquée par le fait que, non seulement les cadres, mais aussi les contremaîtres, chefs d'équipe, et ouvriers qualifiés étaient européens et qu'ils sont partis également. Sur le plan administratif, les directeurs compétents sont rares et les véritables comptables font souvent défaut.

Le personnel des entreprises est caractérisé par le fait qu'il est composé d'un très petit nombre de cadres ou ouvriers qualifiés et d'un nombre trop important d'ouvriers médiocrement qualifiés ou non-qualifiés par rapport à la production.

L'indépendance a été suivie d'une hausse générale des salaires qui a été de l'ordre de 30% dans le secteur autogéré. Le contrôle de l'administration ne s'est établi que peu à peu, il a mis fin aux hausses de salaires décidées par les entreprises elles-mêmes. Sur ce point le problème essentiel est que les entreprises autogérées ne peuvent pas servir aux cadres des salaires aussi élevés que le secteur privé et qu'une égalisation des salaires entre les différents secteurs, qui a été revendiquée par le Congrès de l'autogestion industrielle de mars 1964, est difficilement réalisable.

De façon générale, la baisse du niveau de la production est très importante. Dans les branches les plus atteintes se posent des questions de reconversion d'activité difficiles à résoudre en raison des préoccupations politiques de l'administration : fermer telle ou telle entreprise serait considéré comme un aveu d'échec. Aussi le gouvernement préfère-t-il maintenir artificiellement en activité des usines qui, livrées à elles-mêmes, seraient mises en faillite.

Rapports avec l'administration, le parti, le syndicat

L'administration de tutelle n'a pas encadré efficacement le secteur autogéré et ne lui a pas fourni l'aide dont il avait besoin pour fonctionner rationnellement sur le plan économique. L'action de l'Etat a été caractérisée par la lenteur, et de la promulgation des textes législatifs, et de la mise en place des organismes nécessaires à l'existence du secteur autogéré.

Il est remarquable de constater, étant donné l'importance politique que revêtait l'autogestion pour le gouvernement, que le parti s'est peu intéressé concrètement aux entreprises autogérées. Il n'a jamais existé de cellules dans les entreprises et l'on ne rencontre que des militants dispersés. L'appareil du parti n'intervient pratiquement pas dans la vie des entreprises. Il ne joue pas le rôle d'orientation et d'animation qui devrait lui revenir.

De même l'action du syndicat (U.G.T.A.) au niveau des entreprises a été assez réduite. Une des raisons de cette quasi-abstention est que le syndicat est un état-major dont la masse des militants reste à former. Historiquement, le mouvement syndical algérien était très peu important avant l'indépendance, ses effectifs étaient très réduits.

Le contraste est frappant entre le monde des hommes politiques, qui parlent politique et idéologie, et celui des travailleurs des usines qui parlent salaires et difficultés quotidiennes. Tout se passe comme s'il n'y avait pas de communication entre le haut et le bas de la hiérarchie sociale et qu'on avait affaire à des gens ne parlant pas le même langage.

3 – Le fonctionnement des organes d'autogestion

Cadre juridique

La disposition essentielle mise en vigueur par les décrets de mars 1963 est de confier la gestion des ex-biens vacants aux travailleurs des entreprises et exploitations. L'organisation prévue est la suivante :

– L'assemblée générale des travailleurs détient les principaux pouvoirs de décision dans l'entreprise : adoption du plan de développement de l'entreprise et des programmes annuels d'équipement, de production, de commercialisation, du règlement en matière d'organisation du travail et en matière de définition et de répartition des tâches et des responsabilités, adoption des comptes de fin d'exercice. Elle doit se réunir au moins une fois tous les trois mois, chaque membre dispose d'une voix et les votes ont lieu au scrutin secret.

– Le conseil des travailleurs est l'organe exécutif élu par l'assemblée générale.

– Le comité de gestion, recruté au sein du conseil des travailleurs, est chargé des tâches journalières. Le président du comité, élu en son sein, dirige l'ensemble de l'entreprise.

– Le directeur est le représentant de l'Etat au sein de l'entreprise. Ses relations avec le président du comité ne sont pas précisées et il n'existe pas de rapports hiérarchiques entre les deux.

Ces textes traduisent la volonté du gouvernement d'instaurer une « démocratie ouvrière » dans les entreprises. Les décisions fondamentales doivent être prises par l'ensemble des travailleurs, qui ont tous droit à une voix, et à une seule. La méfiance vis-à-vis de la bureaucratie se traduit par l'obligation qui est faite au conseil des travailleurs et au comité de gestion de comporter au moins 2/3 d'ouvriers employés directement à la production, et par la rotation prévue du personnel dirigeant : les organes de gestion doivent être renouvelés par 1/3 tous les ans. De plus, l'autogestion a pour objectif de supprimer le salariat en tant que tel. Les ouvriers deviennent collectivement entrepreneurs avec des capitaux fournis par l'Etat (les ex-biens vacants) et ont en conséquence le droit de se partager une partie des bénéfices réalisés par leur entreprise.

Fonctionnement

Les élections pour la désignation des membres des conseils de travailleurs et comités de gestion sont organisées par les autorités (Administration, Parti, Syndicat). Le nombre de candidats présentés sur une liste excède de 50 à 100% le nombre de postes à pourvoir. Les travailleurs ont donc une marge de choix non négligeable. Les candidats ne sont pas présentés par un organisme officiel, Parti ou Syndicat. Cette absence d'intervention au niveau des candidatures est remarquable dans un pays où le parti unique a l'ambition d'encadrer la population et d'orienter l'ensemble de la vie nationale. En règle générale, les travailleurs qui acceptent de se présenter aux élections et qui sont élus par leurs camarades sont les plus qualifiés sur le plan professionnel et les plus anciens dans l'entreprise.

Le critère de sélection des responsables est uniquement technique. En conséquence la hiérarchie technique et la hiérarchie élue tendent à se confondre. A la limite, les élections aux différents organismes apparaissent sans objet puisqu'elles ne font que confirmer une hiérarchie de commandement qui existe de façon indépendante. En fait, le pouvoir dans les entreprises est entre les mains de quelques responsables qualifiés qui ont accepté de prendre des responsabilités et qui ne peuvent pas être remplacés, bien que les règles fixées par la législation soient respectées.

Les réunions périodiques des assemblées générales et des conseils de travailleurs sont généralement régulières. Mais ce n'est pas à ce niveau que les décisions concernant la marche de l'usine sont prises. Les réunions sont faites pour expliquer aux ouvriers ce qui se passe et, au maximum, pour faire approuver une décision du comité de gestion. Ce sont les responsables qui provoquent les réunions et qui parlent aux ouvriers qui se bornent à intervenir pour réclamer des augmentations de salaire ou soulever des questions relatives aux primes diverses. Tous les pouvoirs de décision sont concentrés au sein des comités de gestion, les conseils de travailleurs s'étant effacés et les assemblées générales ne faisant guère que désigner les responsables.

Conflits et tensions

Les assemblées générales et les conseils de travailleurs jouent un rôle très réduit dans le fonctionnement des entreprises. Toutes les décisions sont prises au niveau de la direction. La multiplicité des responsables n'est pas faite pour apporter une solution rapide aux conflits et aux tensions qui se manifestent entre les ouvriers et les responsables. Il s'agit d'ailleurs, plutôt que de conflits ouverts, de tensions larvées qui sont très révélatrices des insuffisances du système d'autogestion.

Les principales revendications ouvrières sont liées

aux demandes d'augmentations de salaire. Les travailleurs veulent maximiser leurs gains et tendent à juger leur entreprise uniquement en fonction du salaire qu'ils reçoivent.

D'autres tensions viennent de la hiérarchie des salaires qui ne satisfait pas tout le monde. La hiérarchie elle-même n'a pas été touchée mais il y a eu beaucoup de mouvements à l'intérieur du cadre ancien, c'est-à-dire que de nombreux travailleurs ont changé de fonction sans qu'il y ait eu de sélection rationnelle acceptable par tous. Très souvent les élus, membres du comité de gestion, se sont octroyés des privilèges et les travailleurs n'acceptent l'inégalité que lorsqu'elle est justifiée par la compétence. Rares sont les ouvriers qui se jugent à leur place dans la hiérarchie des salaires. Une tendance à l'égalitarisme existe, qui pose des problèmes complexes. Les travailleurs sont pour l'égalitarisme vers le haut, ils veulent gagner autant que ceux de la catégorie au-dessous. En somme, toutes les revendications des ouvriers concernent leur rémunération. Ce simple fait est remarquable dans des entreprises qui sont théoriquement gérées par l'ensemble des travailleurs.

Les responsables ont, bien sûr, un point de vue différent des simples travailleurs sur les conflits à l'intérieur de l'entreprise. Ils reprochent aux ouvriers, souvent à juste titre, le manque de discipline et de productivité.

Les conflits dans les entreprises autogérées prennent rarement une forme aiguë parce qu'il n'y a pas d'action organisée qui mobilise l'ensemble des travailleurs. Il s'agit en général de protestations individuelles qui restent sans conséquence grave. Pourtant, des grèves de courte durée peuvent se produire, elles sont l'expression de revendications anarchiques qui s'expriment sans que les organes d'autogestion soient utilisés. Dans ce cas les ouvriers réagissent exactement comme si les organes d'autogestion n'existaient pas. Les conflits larvés, qui restent sans solution, indiquent un mauvais fonction-

nement des organes d'autogestion qui ne parviennent pas à assurer la liaison entre les ouvriers et les dirigeants. Les travailleurs n'utilisent pas les possibilités que leur offre la législation et ne réagissent pas efficacement quand la procédure de consultation n'est pas respectée.

Les problèmes de fonctionnement de l'autogestion ne viennent pas d'une absence de respect de la législation, que les travailleurs ne connaissent généralement pas. Les conflits et les tensions viennent du fait que l'organisation traditionnelle de l'entreprise a disparu et qu'elle a été remplacée par des organes de gestion inefficaces, en l'état actuel des choses, et auxquels les ouvriers n'apportent pas leur participation.

La participation des travailleurs à la gestion

Les travailleurs de l'autogestion, dans leur immense majorité, ne participent pas à la gestion de leur entreprise. Ils ne connaissent pas la législation concernant l'autogestion et ignorent quels sont leurs droits. Mis à part les problèmes de salaires, ils s'expriment très peu dans les réunions parce qu'ils n'ont pas la formation nécessaire pour aborder les problèmes dont il est question.

Pourtant, au moment de l'ouverture des entreprises en autogestion, en 1963, il y eut un certain enthousiasme, une forme de participation des travailleurs, une adhésion au but poursuivi par les promoteurs de l'autogestion. Les ouvriers surveillèrent les usines avant les réouvertures pour empêcher les liquidations, ils acceptèrent souvent de sacrifier leurs premières payes pour permettre le redémarrage de l'entreprise. Ces actions n'ont souvent été le fait que d'un nombre réduit de travailleurs et on peut les expliquer aussi bien par le désir qu'avaient les ouvriers de ne pas voir disparaître leur source de revenus que par un esprit de participation.

Il n'y a guère que les travailleurs qualifiés professionnellement, et le plus souvent anciens dans la maison, qui participent à la gestion des entreprises. Le groupe des travailleurs qualifiés et le groupe des élus aux organismes d'autogestion tendent d'ailleurs à se confondre. C'est à partir d'un niveau de qualification suffisant, en gros le niveau d'ouvrier professionnel, que les travailleurs deviennent capables de participer à la gestion de l'entreprise.

En Algérie, étant donné les conditions économiques et politiques qui ont régné après l'indépendance et la petite taille des entreprises, il n'existe pas d'usine qui ait assez de cadres et d'ouvriers qualifiés pour permettre le fonctionnement normal des organes d'autogestion, c'est-à-dire une participation de l'ensemble des travailleurs à la gestion.

4 – Les attitudes des travailleurs

L'analyse des réactions des travailleurs vis-à-vis des problèmes qui se posent à eux, qu'il s'agisse des problèmes de l'entreprise, de l'attitude en face de l'autogestion ou de l'Etat, amène à distinguer deux types de réponses.

Un premier groupe de travailleurs – la majorité – répond uniquement en fonction des facteurs qui le touchent directement, par exemple les salaires ou la discipline de l'entreprise. Les membres de ce groupe ne se sentent pas responsables de leur entreprise et ne participent pas à sa gestion.

Le second groupe – beaucoup plus restreint – répond en fonction de l'idée qu'il se fait de la fonction de l'entreprise, voire du socialisme. Il est composé principalement d'ouvriers qualifiés et de membres de la direction.

Pour ce qui est des problèmes de l'entreprise, l'attitude générale est faite d'indifférence. Ce sont les travailleurs qualifiés qui ont, en général, une vue assez

cohérente de ces problèmes et qui ont conscience des problèmes généraux de la vie nationale. Ils se rendent compte des difficultés objectives auxquelles ils sont confrontés et, s'ils n'ont pas par eux-mêmes les moyens de remédier à la situation, ils sont au moins capables de l'analyser.

La grande majorité des travailleurs est favorable à l'autogestion, mais celle-ci n'est pour eux que le système mis en place après l'indépendance et le départ des européens. Elle n'est pas jugée abstraitement en tant que nouveau mode de gestion, mais concrètement en fonction de la situation intérieure de l'entreprise dans laquelle travaille l'ouvrier. L'autogestion a signifié la reprise du travail, la stabilité de l'emploi, la disparition des normes, l'augmentation des salaires; le tout – joint à l'idée d'indépendance – forme un ensemble de facteurs positifs aux yeux des travailleurs mais il n'est question d'autogestion dans ces jugements que si autogestion signifie gestion des entreprises par l'ensemble des travailleurs.

L'analyse des réponses relatives à l'autogestion est confirmée par l'attitude des travailleurs vis-à-vis de l'Etat, la majorité des ouvriers souhaitent que leur entreprise passe sous le contrôle de l'Etat, ce qui signifierait la suppression pure et simple des organes de représentation ouvrière. Les travailleurs ne sont pas du tout troublés par cette perspective, dans la mesure où ils sont conscients du rôle extrêmement limité joué par les différentes assemblées et où ils se sentent impuissants devant les problèmes qu'ils ont à résoudre pour faire fonctionner leur entreprise. Les ouvriers espèrent que l'Etat contrôlerait convenablement la direction, et les responsables pensent que l'anarchie serait supprimée. Chaque catégorie attend de l'Etat la solution de ses propres problèmes.

Les travailleurs de l'autogestion, abandonnés à eux-mêmes tant par l'administration que par le syndicat et le parti, ont une tendance très nette à vouloir se

décharger des responsabilités qui leur ont été confiées par la législation de mars 1963. Devant les difficultés qu'ils rencontrent et qu'ils n'ont pas les moyens de résoudre, ils ne voient qu'une solution : l'intervention de l'Etat.

Parmi les travailleurs de l'autogestion industrielle, nous pouvons distinguer deux groupes qui diffèrent l'un de l'autre par la relation qu'ils entretiennent avec leur entreprise.

Nous avons, d'un côté, un groupe minoritaire de travailleurs qualifiés qui saisissent les problèmes de l'entreprise et qui sont conscients des buts visés par le projet socialiste et par le système d'autogestion. Ils sont généralement membres des organes élus et ont une responsabilité technique due à leur qualification. Ce sont eux qui disposent du pouvoir dans l'entreprise parce qu'ils sont prêts à jouer le jeu défini par la législation de mars.

Nous avons, d'autre part, un groupe majoritaire de travailleurs, en général peu qualifiés, qui ne se sentent pas investis de responsabilités nouvelles par le système mis en place, et ne sont pas conscients de la différence fondamentale qui existe entre une entreprise autogérée et une entreprise privée. Ils ne participent pas à la gestion de leur entreprise, en ce sens qu'ils ne prennent aucune décision et qu'ils laissent le groupe précédent prendre toutes les responsabilités. Ils n'utilisent pas les droits qui leur ont été concédés parce qu'ils n'attendent, de leur travail à l'usine, qu'un salaire. Les seules revendications sérieuses sont cantonnées au plan de la rémunération.

Le système d'autogestion suppose, pour fonctionner correctement, une participation active des membres de l'entreprise, qui ne sont plus de simples ouvriers mais des cogestionnaires. En l'absence d'une telle participation des travailleurs, un certain nombre de problèmes intérieurs à l'entreprise deviennent insolubles.

L'autogestion industrielle est une tentative qui avorta doublement. D'une part, elle resta limitée à un secteur restreint et ne bénéficia ni d'un apport massif de cadres, qui aurait été nécessaire, ni de l'appui de l'administration, qui n'a jamais été réellement favorable au secteur autogéré. Sa période d'expansion fut l'année 1963, mais, dès 1964, la politique gouvernementale fut infléchie et les entreprises nationalisées furent confiées à des sociétés nationales, ce qui signifie qu'il n'était plus du tout question de participation ouvrière à la gestion des entreprises. Le gouvernement choisit donc très rapidement de mettre un terme à l'expérience et de ne pas la laisser s'étendre. La confusion fut entretenue en baptisant d'un terme générique (secteur socialiste) les entreprises autogérées et les sociétés nationales. D'autre part, dans le secteur limité qui leur était néanmoins dévolu, et sans qu'on puisse là accuser l'administration d'écraser l'autogestion sous une bureaucratie toute puissante, les travailleurs, qui n'étaient en rien préparés à ces tâches, se montrèrent défailants et ne saisirent pas l'occasion qui leur était donnée de participer à la gestion de leur entreprise.

L'échec de l'autogestion industrielle, lié à l'incapacité des travailleurs de prendre en main leur propre avenir, pose le problème de l'existence d'une classe ouvrière en Algérie. Si l'on considère que la conscience de classe est indispensable à l'existence d'une classe sociale en tant que telle, on peut dire qu'il n'existe pas de classe ouvrière. Ces remarques amènent à poser un problème politique fondamental dans le contexte d'un pays sous-développé : le socialisme est-il possible sans classe ouvrière ? Si, par socialisme, on entend « socialisme scientifique », les débuts de l'expérience algérienne tendent à faire croire qu'il faut répondre par la négative.

La classe ouvrière est en effet la seule, d'une part à avoir intérêt à une transformation économique rapide, d'autre part à être capable d'élaborer une idéologie

cohérente pouvant mobiliser la population et promouvoir le développement économique. Rien n'empêche la petite bourgeoisie des pays sous-développés de se contenter modestement de l'exploitation fiscale du pays, elle n'attend pas son revenu de l'activité industrielle. Un socialisme de façade peut servir de paravent idéologique et dispenser de faire le travail réel nécessaire au développement.

C'est peut-être là la vraie raison de toutes les querelles relatives au socialisme « spécifique ». La petite bourgeoisie désire le développement, c'est-à-dire les biens de consommation de l'Occident industrialisé, mais comme elle a les moyens — au moins provisoirement — de se les procurer en évitant l'effort de l'industrialisation, elle hésite à adopter les moyens efficaces de transformation de l'économie et prône le « spécifique » pour masquer son refus du socialisme. On ne discerne pas, à l'heure actuelle, les forces sociales capables d'infléchir cette politique qui ne peut mener qu'à la stagnation sur le plan économique et à la démobilisation sur le plan politique.

Damien HELIE